



# DROIT AU LOGEMENT

Fédération Droit Au Logement – DAL HLM  
29 av Ledru Rollin - 75012 Paris  
contact@dalhlm.org

A l'attention de M. Dumont, Président de l'Union Social pour l'Habitat

Paris, le 24 mars 2020,

Monsieur,

Nous vous écrivons au sujet de la situation actuelle et de la nécessaire solidarité à mettre en place pour enrayer la crise sanitaire que nous vivons.. Quelques mesures très insuffisantes dans le domaine du logement ont été prises au niveau gouvernemental (report de la trêve hivernale, aides aux petites entreprises...), des efforts sont demandés au niveau individuel (confinement). Nous estimons que c'est également aux bailleurs de renforcer leur engagement dans l'effort de lutte contre le coronavirus en aidant les locataires à y faire face.

Tout d'abord, en prenant évidemment soin de protéger la santé des salariés des bailleurs et des sous-traitants, les réparations d'urgence (fuites, pannes de chauffage, d'ascenseurs etc.) doivent être assurées afin de ne pas mettre en danger les locataires.

Il n'est par ailleurs pas acceptable, comme on le voit chez certain bailleurs, que plus aucun logement ne soit attribué faute de commission d'attribution en exercice, et souhaitons la réunion des CAL en téléconférence, comme le prévoit la loi.

Il est ensuite indispensable de prendre soin des locataires vulnérables, souvent trop seuls et dépendants de solidarités familiale ou entre voisins qui ne sont malheureusement pas mise en place partout.

Nous rappelons aussi, l'importance des associations, collectifs, groupement de locataires, et le maintien du lien entre le bailleur et leurs représentants.

Les mesures de confinement prises, empêchent de nombreux locataires d'assurer leur subsistance, ne pouvant plus se rendre à leur travail ou placés en chômage technique.

Nous savons que, malgré les dispositifs mis en place, pour beaucoup cela représentera une baisse conséquente de revenus : dispositifs de chômage partiel qui ne compensent pas le salaire, absence total de revenus pour beaucoup d'emplois parmi les plus précaires, risque de licenciements économiques... Ce confinement va représenter une charge financière supplémentaire : fin des cantines scolaires, des restaurants d'entreprise qui permettaient des repas à moindre coût, hausse des charges d'eau et d'électricité, quand les revenus peuvent chuter brutalement.

Le confinement va donc fragiliser financièrement nombre de foyers. C'est pourquoi, nous vous demandons de mettre en œuvre un moratoire sur les loyers pendant toute la période de crise sanitaire.

Par ailleurs, aux vues des mesures étatiques, les sans-abris restent les laissés-pour-compte du confinement. En l'absence de solution de relogement autonome, leur propre santé et la santé publique sont menacées. Pour que personne ne soit oublié, nous vous demandons d'ouvrir en urgence des logements vides de votre patrimoine pour des sans

logis, notamment dans les immeubles destinés à la démolition ou les logement en vacance technique, ou ceux délaissés par leur réservataire. Il faut que cette mesure s'applique aussi aux personnes très mal logées, particulièrement aux locataires en sur occupation que vous logez, en attente de mutation.

Ce sont des mesures qui peuvent être prises immédiatement afin de permettre à la fois aux locataires de faire face aux impayés qui s'annoncent et à chacune et chacun d'entre nous d'être protégé tout en protégeant autrui.

Comme l'a dit très justement Leilani Farah, rapporteuse spéciale de l'ONU sur le logement, « *le logement est la première ligne de défense contre l'épidémie, et une question de vie ou de mort* ».

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos distinguées salutations.

Pour le DAL  
Jean-Baptiste Eyraud  
Porte parole